

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 5 août 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame Sylvie Beauregard la mairesse
Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

373-08-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

374-08-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par l'ajout des points 13.1 et 13.2, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 5.1 Participation à la soirée bénéfice des apprentis de Pleins Rayons
 5.2 Participation au tournoi de golf Au Diapason
 5.3 Partenariat pour le Déjeuner des policiers de la MRC de Brome-Missisquoi
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.1.1 Approbation et autorisation de signature de l'Entente intermunicipale de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Dépôt de la liste des dépenses par approbateur
 6.2.2 Dépôt du rapport et des listes des déboursés
 6.2.3 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
 6.2.4 Nomination – Représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville
 6.2.5 Autorisation de paiements – Entente promoteur – 9346-2265 Québec Inc
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière - Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville
 6.3.2 Amendement de la résolution numéro 363-07-2025 intitulée « Octroi de poste col blanc - Inspectrice en bâtiments - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement »
 6.3.3 Amendement de la résolution numéro 096-03-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-004 / Lot 6 615 210, rue Orléans »
 6.3.4 Mandat à la Société Protectrice des Animaux des Cantons concernant l'application de la loi et du règlement provincial concernant les chiens
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2025
 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2025-045 / 117 rue Albert-Millaire
 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2025-046 / 121 rue Albert-Millaire
 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2025-042 / 129 rue Albert-Millaire
 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2025-043 / 133 rue Albert-Millaire
 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2024-150 / 142 rue Caroline
 8.7 Demande de modification au PIIA 2025-004 / 133 rue Orléans
 8.8 Demande de modification PIIA 2024-037 / 314 rue Principale
 8.9 Demande d'approbation de PIIA 2025-047 / 143 rue de Toronto
 8.10 Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot projeté 6 668 726 - chemin Brosseau
 8.11 Aide financière annuelle - Corporation d'initiative industrielle de Cowansville
 8.12 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 5 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement de la rue James - Projet 06 URB-P-24
 8.13 Autorisation de dépenses - Aménagement du parc Papineau (travaux phase I)
 8.14 Autorisation de signatures d'une entente modifiée relative aux mesures compensatoires relativement à la séparation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - Projet intégré du Village scolaire inc. – lots projetés 6 677 103 à 6 677 110 - rue du Nord
 8.15 Octroi de contrat en mode gré à gré - Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur du centre commercial
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Résiliation bilatérale - Contrat pour la fourniture de matériaux granulaires d'entretien et de déglaçage 2024
 9.2 Résiliation bilatérale - Contrat pour la fourniture d'une gratte à neige hydraulique

- 9.3 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de pulvérisation des rues Ayers et Beaumont
- 9.4 Octroi de contrat et affectation du fonds d'administration général - Achat d'une camionnette pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré
- 9.5 Octroi de contrat pour l'achat d'un camion à chargement latéral usagé pour le Services des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré
- 9.6 Adjudication d'un contrat pour des travaux de pavage d'une couche de surface sur diverses rues
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Club des Lions – Levée de fonds pour leurs oeuvres
- 10.2 Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Club de hockey Senior Coureur des bois Hockey Inc.
- 10.3 Autorisation de signature - Ententes intermunicipales en matière de loisirs
- 10.4 Autorisation de facturation de frais - Desjardins
- 10.5 Autorisation d'occupation et tenue d'une marche pacifique - Marche des fiertés Brome-Missisqueer
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Adoption du Plan de Mise en Oeuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
- 12.2 Mises à pied d'employés temporaires
- 12.3 Départ à la retraite –Hugues Dionne
- 12.4 Octroi de poste col blanc - Commis à la bibliothèque - Service des loisirs et de la culture
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Octroi de poste col bleu - Mécanicien B - Service des infrastructures et des immobilisations
- 13.2 Terminaison du lien d'emploi – RH 2025-06
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

375-08-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

376-08-2025

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

377-08-2025

Participation à la soirée bénéfice des apprentis de Pleins Rayons

Considérant que l'organisme Pleins Rayons a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale de jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme par l'acquisition d'habiletés socioprofessionnelles ou d'activités de loisirs thérapeutiques;

Considérant que l'organisme Pleins Rayons est un acteur important pour la Ville de Cowansville;

Considérant que la Ville souhaite participer à la soirée bénéfice des apprentis de Pleins Rayons qui permettra à l'organisme de financer en partie ses diverses initiatives visant l'inclusion sociale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 600 \$ pour l'achat de 2 billets pour la participation de 2 membres du conseil municipal à la soirée bénéfice, au profit de l'organisme Pleins Rayons, qui aura lieu le 10 septembre 2025 au Vignoble de l'Orpailleur.

Adoptée à l'unanimité

378-08-2025

Participation au tournoi de golf Au Diapason

Considérant que l'organisme Au Diapason organise une activité-bénéfice de golf le 9 septembre 2025 afin de financer ses services d'accompagnement en soins palliatifs;

Considérant que Au Diapason dessert un large territoire, incluant des citoyens de Cowansville;

Considérant que la participation de la Ville à cette activité témoigne de sa solidarité envers les organismes qui œuvrent en santé et services sociaux dans la région;

Considérant que la Ville a déjà appuyé cet événement dans le passé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser la participation de deux membres du conseil à l'événement-bénéfice Golf Édition 2025 de Au Diapason, le 9 septembre 2025, au coût de 275 \$ par personne, incluant repas et activités, pour un total de 550 \$.

Adoptée à l'unanimité

379-08-2025

Partenariat pour le Déjeuner des policiers de la MRC de Brome-Missisquoi

Considérant que la Maison Parallèle offre un service d'hébergement temporaire aux personnes devant recevoir des traitements médicaux à Sherbrooke et que plusieurs bénéficiaires proviennent de la MRC de Brome-Missisquoi, notamment de Cowansville;

Considérant que la Maison Parallèle organise, en collaboration avec la Sûreté du Québec, la première édition du Déjeuner des policiers de la MRC de Brome-Missisquoi, le mercredi 1^{er} octobre 2025, au Coq Rôti de Cowansville;

Considérant que cet événement vise à amasser des fonds pour maintenir et développer les services offerts par l'organisme dans notre région;

Considérant que la Ville souhaite appuyer cette initiative communautaire qui répond à un besoin réel et manifeste pour les citoyens de Cowansville;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Maison Parallèle dans le cadre de la première édition du Déjeuner des policiers de la MRC de Brome-Missisquoi, qui se tiendra le 1^{er} octobre 2025 à Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

380-08-2025

Approbation et autorisation de signature de l'Entente intermunicipale de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi

Considérant l'évolution du service et des ententes intermunicipales concernant le réseau d'écocentres sur le territoire de Brome-Missisquoi depuis 2013;

Considérant la fermeture graduelle des services d'écocentres locaux à travers les six pôles de la MRC au cours des dernières années;

Considérant que le conseil des maires reconnaît l'importance d'un service régionalisé en matière d'écocentres, afin d'optimiser les ressources, d'assurer une gestion plus cohérente et uniforme, et d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du service sur l'ensemble du territoire;

Considérant que le conseil des maires dans les dernières années a investi dans l'optimisation des activités de l'écocentre régional situé chez Zone-Éco à Cowansville et qu'il a donné son aval au projet d'optimisation de l'écocentre régional pour l'année 2025 via les résolutions 552-1224 et 120-0325;

Considérant qu'il devient nécessaire d'actualiser les paramètres d'entente entre la MRC et les 21 municipalités afin d'encadrer les services et activités liés au réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

Considérant que la MRC souhaite exercer, en lieu et place des municipalités locales, la compétence relative aux services et activités liés au réseau régional d'écocentres afin d'assurer une organisation efficiente, cohérente et régionale du service;

Considérant qu'il y a lieu à ce que les Municipalités délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre notamment à la MRC de conclure une entente intermunicipale avec Zone-Éco et à établir un réseau régional d'écocentres;

Considérant qu'en fonction des réalités locales, l'entente proposée rend possible pour les municipalités la mise en place de services locaux complémentaires ou encore, la possibilité d'offrir un service ou un projet particulier, sous certaines conditions;

Considérant que les Parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C -27.1 et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de conclure l'Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il y a lieu d'établir entre les Parties notamment comment régir le fonctionnement, prévoir les obligations ainsi que les modalités de répartition des contributions financières;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver l'*Entente de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi* (l'*« Entente »*).

D'autoriser et de mandater la mairesse, Mme Sylvie Beauregard et le directeur général, M. Claude Lalonde, à signer pour et au nom de la municipalité ladite *Entente*;

De nommer à titre de contact aux fins de recevoir les communications et la transmission des avis requis aux termes de l'*Entente*, la ressource occupant la fonction de directeur général au sein de la Ville;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

381-08-2025

Dépôt de la liste des dépenses par approbateur

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 23 juin 2025 au 28 juillet 2025 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 23 juin 2025 au 28 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

382-08-2025

Dépôt du rapport et des listes des déboursés

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur;

Considérant le rapport des déboursés autorisés pour le mois de juillet 2025 préparé par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter le rapport des déboursés, y incluant les listes des paiements, autorisés en vertu du règlement 1919 pour la période du mois de juillet 2025, déposé par la trésorière, soit :

- la liste des paiements, pour la somme de 4 487 273,25 \$, et
- les salaires, pour la somme de 788 221,59 \$;

pour un total de 5 275 494,84 \$.

Adoptée à l'unanimité

383-08-2025

Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois de juillet 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois de juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité

384-08-2025

Nomination – Représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville

Considérant le règlement numéro 1850 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville actuellement en vigueur;

Considérant que la Ville se doit de désigner un représentant au comité de retraite des employés de la Ville de Cowansville puisque le terme du représentant est valide pour 3 ans, à moins qu'il ne soit renouvelé, ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De renouveler le mandat de Josée Tassé, CPA, OMA, directrice des finances et trésorière, pour un autre terme afin d'agir à titre de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville, conformément à l'application du règlement 1850.

Adoptée à l'unanimité

385-08-2025

Autorisation de paiements – Entente promoteur – 9346-2265 Québec Inc

Considérant l'article 6 du Règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux portant sur les développements domiciliaires et commerciaux prévoyant, entre autres, l'aide financière qui peut être versée à un promoteur, soit l'équivalent de 69 \$ excluant les taxes, par mètre linéaire d'étendue en front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente;

Considérant le protocole d'entente intervenu le 10 décembre 2020 entre la Ville de Cowansville et 9346-2265 Québec Inc. pour le développement domiciliaire Quartier Papineau phase 1 – Ouverture d'une rue et prolongement de la rue Ontario;

Considérant le protocole d'entente intervenu le 16 avril 2021 entre la Ville de Cowansville et 9346-2265 Québec Inc. pour le développement domiciliaire Quartier Papineau phase 2 – Ouverture d'une rue et prolongement de la rue Ontario;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser le paiement total d'une somme de 10 048,29 \$ taxes incluses à 9346-2265 Québec Inc. pour la participation financière de la Ville pour le développement domiciliaire des rues Québec/Lauder phase 1.

D'autoriser le paiement total d'une somme de 4 185,20 \$ taxes incluses à 9346-2265 Québec Inc. pour la participation financière de la Ville pour le développement domiciliaire des rues Québec/Lauder phase 2.

De puiser le montant versé à même le surplus accumulé affecté réservé aux paiements des participations financières intervenues avec les promoteurs.

Adoptée à l'unanimité

Greffé et affaires juridiques

Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière - Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville

La greffière dépose son procès-verbal de correction daté du 21 juillet 2025 apportant une correction au Règlement numéro 1918 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville, accompagné du document corrigé, et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

386-08-2025

Amendement de la résolution numéro 363-07-2025 intitulée « Octroi de poste col blanc - Inspectrice en bâtiments - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement »

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 2 juillet 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 363-07-2025 intitulée « Octroi de poste col blanc - Inspectrice en bâtiments - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement »;

Considérant que la classe salariale liée au poste d'inspecteur en bâtiment est 12 conformément à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA);

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu d'amender ladite résolution afin de corriger la classe salariale de Julie Bourdon à 12;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 363-07-2025 intitulée « Octroi de poste col blanc - Inspectrice en bâtiments - Service de l'aménagement urbain et de l'environnement » de la manière suivante :

- Modifier le deuxième paragraphe du dispositif de la résolution afin de corriger la combinaison de mot et de chiffre « classe 7 » en la remplaçant par « classe 12 ».

Adoptée à l'unanimité

387-08-2025

Amendement de la résolution numéro 096-03-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-004 / Lot 6 615 210, rue Orléans »

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 4 mars 2025, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 096-03-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-004 / Lot 6 615 210, rue Orléans »;

Considérant qu'une erreur s'est glissée sur le nombre d'étages d'une future construction approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme le 4 février 2025, et que cette construction a 4 étages et non 3 étages;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu d'amender ladite résolution afin de corriger une simple erreur administrative;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 096-03-2025 intitulée « Demande d'approbation de PIIA 2025-004 / Lot 6 615 210, rue Orléans » de la manière suivante :

- Modifier le dispositif de la résolution afin de corriger la combinaison de chiffre et de mot « 3 étages » en la remplaçant par « 4 étages ».

Adoptée à l'unanimité

388-08-2025

Mandat à la Société Protectrice des Animaux des Cantons concernant l'application de la loi et du règlement provincial concernant les chiens

Considérant la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002);

Considérant le *règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1);

Considérant le *Règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux* (RM410);

Considérant que la Ville désire confirmer le mandat existant de la Société de protection des animaux des Cantons afin de voir à l'application de la loi et des règlements;

Considérant l'entente en vigueur, pour les années 2024 à 2026, entre la Ville et la Société de protection des animaux des Cantons;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De désigner la Société Protectrice des Animaux (SPA) des Cantons pour agir à titre de mandataire de la Ville et de « représentant désigné » aux fins des règlements municipaux en lien avec les animaux ainsi que pour l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ainsi que le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

D'assujettir ce mandat aux modalités de l'entente en cours entre la Ville et la Société de protection des animaux des Cantons, ainsi qu'à toute nouvelle entente qui reconduirait ou remplacerait ladite entente actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

389-08-2025

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2025

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juin 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

390-08-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-045 / 117 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juillet 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2025-045 / 117 rue Albert-Millaire & 2025-046 / 121 rue Albert-Millaire » datés du 10 juillet 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-045 relative à la future propriété sise au 117 rue Albert-Millaire, lot 6 563 481 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements ainsi qu'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition que le bâtiment accessoire ait les mêmes portes ainsi que les mêmes fascias que le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

391-08-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-046 / 121 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juillet 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2025-045 / 117 rue Albert-Millaire & 2025-046 / 121 rue Albert-Millaire » datés du 10 juillet 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-046 relative à la future propriété sise au 121 rue Albert-Millaire, lot 6 563 482 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements ainsi qu'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition que le bâtiment accessoire ait les mêmes portes ainsi que les mêmes fascias que le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

392-08-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-042 / 129 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juillet 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2025-042 / 129 rue Albert-Millaire & 2025-043 / 133 rue Albert-Millaire » datés du 10 juillet 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-042 relative à la future propriété sise au 129 rue Albert-Millaire, lot 6 585 577 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements ainsi qu'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition que le bâtiment accessoire ait les mêmes portes ainsi que les mêmes fascias que le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

393-08-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-043 / 133 rue Albert-Millaire

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juillet 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demandes de PIIA 2025-042 / 129 rue Albert-Millaire & 2025-043 / 133 rue Albert-Millaire » datés du 10 juillet 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-043 relative à la future propriété sise au 133 rue Albert-Millaire, lot 6 585 578 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 logements ainsi qu'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition que le bâtiment accessoire ait les mêmes portes ainsi que les mêmes fascias que le bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

394-08-2025

Demande d'approbation de PIIA 2024-150 / 142 rue Caroline

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 mai 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-150 / 142 rue Caroline » datés du 6 mai 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-150 relative à la future propriété sise au 142 rue Caroline, lot 3 358 075 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

395-08-2025

Demande de modification au PIIA 2025-004 / 133 rue Orléans

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juillet 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de modification PIIA 2025-004 / 133 rue Orléans » datés du 10 juillet 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-004 relative à la future propriété sise au 133 rue Orléans, lot 6 615 210 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification touchant les revêtements extérieurs du bâtiment, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions de retirer l'éclairage qui se trouve dans les pignons afin de réduire les impacts liés à la luminosité excessive des bâtiments et de prolonger la section en brique couleur grise entre les deux portes donnant sur la salle commune.

Adoptée à l'unanimité

396-08-2025

Demande de modification PIIA 2024-037 / 314 rue Principale

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juillet 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de modification PIIA 2024-037 / 314 rue Principale » datés du 10 juillet 2025, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De refuser la demande de modification PIIA 2024-037 relative à la propriété sise au 314 rue Principale, lot 3 357 109 du cadastre du Québec, de manière à permettre une modification touchant les couleurs des matériaux de l'habitation, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

RAISON DU REFUS : Les membres ne sont pas favorables à la nouvelle proposition, soit d'utiliser des matériaux noirs alors que la proposition initiale ayant été approuvée proposait des matériaux gris pâle. Le CCU demande de respecter la décision initiale telle qu'approuvée le 4 février 2025.

Adoptée à l'unanimité

397-08-2025

Demande d'approbation de PIIA 2025-047 / 143 rue de Toronto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 10 juillet 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-047 / 143 rue de Toronto » datés du 10 juillet 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-047 relative à la propriété sise au 143 rue de Toronto, lot 6 407 725 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition de prendre l'option 2 et que les portes du bâtiment accessoire soient similaires à celles du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

398-08-2025

Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot projeté 6 668 726 - chemin Brosseau

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), la Ville peut exiger une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors d'une demande de permis de lotissement visant la création d'un terrain ou plus;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement en vigueur, la contribution aux fins de parcs s'élève à 10 % de la valeur ou de la superficie du site visé par l'opération cadastrale;

Considérant que la Ville peut exiger une contribution en terrain, en argent ou une combinaison des deux;

Considérant le plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 15 janvier 2025, sous le numéro 13442 de ses minutes;

Considérant que le plan projet de lotissement vise la création d'un terrain industriel;

Considérant qu'il est recommandé une contribution de fins de parcs en argent, soit 23 500 \$, qui correspond à 10 % de la valeur marchande des lots identifiés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'exiger une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 23 500 \$ en argent, préalablement à l'autorisation de délivrance du permis de lotissement sur le lot projeté numéro 6 668 726, conformément au plan projet de lotissement préparé par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, plan daté du 15 janvier 2025, sous le numéro 13442 de ses minutes, le tout conformément aux dispositions du Règlement de lotissement 1842.

D'autoriser la trésorière à déposer le montant de la contribution dans le fonds dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

399-08-2025

Aide financière annuelle - Corporation d'initiative industrielle de Cowansville

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une municipalité a compétence en matière de développement économique local;

Considérant la création de l'organisme Corporation d'initiative industrielle de Cowansville, organisme à but non lucratif dont le principal objet est de promouvoir le développement commercial et industriel de la Ville de Cowansville, de gérer les actifs acquis à titre d'outils de développement économique, en partenariat avec les intervenants publics et privés du milieu cowansvillois;

Considérant qu'une municipalité peut, à l'égard des matières prévues à l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dont le développement économique local, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De verser à la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville, pour l'année 2025, une aide financière de 75 000 \$ pour lui permettre d'exercer ses activités sur le territoire de la Ville de Cowansville et plus particulièrement à titre de gestionnaire de l'incubateur industriel localisé au 790, rue du Sud.

De puiser les derniers aux fins de la présente dépense au fonds d'administration générale (poste budgétaire 02-621-00-970).

Adoptée à l'unanimité

400-08-2025

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 5 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement de la rue James - Projet 06 URB-P-24

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour les travaux de prolongement de la rue James à Excavation St-Pierre & Tremblay inc. pour un montant de 2 607 703,06 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 265-05-2024;

Considérant qu'Excavation St-Pierre & Tremblay inc. a transmis à la Ville le 14 juillet 2025 la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 pour un montant de 287 963,79 \$;

Considérant la recommandation de M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à la Ville, et de M. Frédéric Allaire, ing., de la firme FNX-Innov (maintenant Artelia) le 15 juillet 2025;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjugé	2 268 060,93 \$
Montant des directives de changement modifiant le contrat	162 698,05 \$
Total des travaux réalisés au décompte progressif numéro 5	1 870 424,65 \$
Solde théorique à payer	560 334,33 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 5 à Excavation St-Pierre & Tremblay inc. pour un montant de 287 963,79 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 14 juillet 2025, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement de la rue James - Projet 06-URB-P-24.

Adoptée à l'unanimité

401-08-2025

Autorisation de dépenses - Aménagement du parc Papineau (travaux phase I)

Considérant le besoin d'aménagement le parc Papineau;

Considérant que le projet augmente l'offre récréative du secteur résidentiel;

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 adopté le 16 décembre 2024;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service d'aménagement urbain et de l'environnement en date du 18 juillet 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 130 000 \$ taxes nettes pour l'aménagement du parc Papineau (phase I) tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

Aux fins de cette dépense d'approprier un montant de 77 000 \$ provenant des sommes accumulées du fonds de parcs et terrains de jeux et que le solde de la dépense soit puisé au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

402-08-2025

Autorisation de signatures d'une entente modifiée relative aux mesures compensatoires relativement à la séparation des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - Projet intégré du Village scolaire inc. – lots projetés 6 677 103 à 6 677 110 - rue du Nord

Considérant que la Ville a adopté la résolution 288-06-2025 le 3 juin 2025 permettant ainsi l'application d'une politique de fixation des compensations des mesures compensatoires en lien avec le règlement numéro 1926 concernant un contrôle provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédants la capacité du réseau d'égout unitaire;

Considérant que la Ville a entériné une entente relativement aux mesures compensatoires pour le projet intégré du Village scolaire inc. sur la rue du Nord, conformément à la résolution numéro 292-06-2025, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 juin 2025

Considérant qu'il y a lieu de modifier les modalités de l'entente originale afin d'y détailler les mesures compensatoires pour les phases à venir du projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'entériner l'entente modifiée avec Village scolaire inc. pour les travaux d'infrastructures relatifs à la gestion des eaux de ruissellement sur l'immeuble identifié par les lots 6 677 103 à 6 677 110, sur la rue du Nord.

D'exiger une compensation financière de 81 000 \$, couvrant la construction de deux bâtiments résidentiels de 18 logements chacun, conformément à la politique d'application du règlement numéro 1926.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative aux mesures compensatoires, telle que soumise au soutien de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

403-08-2025

Octroi de contrat en mode gré à gré - Plan particulier d'urbanisme (PPU) du secteur du centre commercial

Considérant que la Ville veut se doter d'une vision pour le secteur du centre commercial, sur la rue Principale, par l'adoption d'un futur plan particulier d'urbanisme (PPU);

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées conformément au *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'octroyer en mode gré à gré un contrat à la firme l'Atelier Urbain pour l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur du centre commercial, sur la rue Principale, pour un montant de 61 304,67 \$, taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense au fonds d'administration générale via le budget courant.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

404-08-2025

Résiliation bilatérale - Contrat pour la fourniture de matériaux granulaires d'entretien et de déglaçage 2024

Considérant que la Ville de Cowansville a octroyé un contrat en mode gré à gré pour la fourniture de matériaux granulaires d'entretien et de déglaçage 2024 à Sintra Inc. pour un montant de 33 973,97 \$ taxes incluses;

Considérant qu'un appel d'offres pour matériaux granulaires a été lancé en février 2025 et donc que les quantités requises et commandées ont été moindres que prévu ;

Considérant que les parties s'entendent pour mettre fin au contrat et reconnaissent qu'aucun dommage découlant de la terminaison du présent contrat ne pourra être réclamé de part et d'autre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à la résiliation du contrat avec l'entreprise Sintra Inc. pour la fourniture de matériaux granulaires d'entretien et de déglaçage 2024, et ce,

d'un commun accord entre les parties, en s'assurant que les frais, déboursés et sommes représentant la valeur des prestations fournies jusqu'à la date de la résiliation du contrat ont été payés, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

405-08-2025

Résiliation bilatérale - Contrat pour la fourniture d'une gratte à neige hydraulique

Considérant que la Ville de Cowansville a octroyé un contrat en mode gré à gré pour la fourniture d'une gratte à neige hydraulique à Brandt pour un montant de 39 733,73 \$ taxes incluses;

Considérant que l'équipement ne correspond pas aux critères spécifiés;

Considérant que les parties s'entendent pour mettre fin au contrat et reconnaissent qu'aucun dommage découlant de la terminaison du présent contrat ne pourra être réclamé de part et d'autre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à la résiliation du contrat avec l'entreprise Brandt pour la fourniture d'une gratte à neige hydraulique, et ce, d'un commun accord entre les parties, en s'assurant que les frais, déboursés et sommes représentant la valeur des prestations fournies jusqu'à la date de la résiliation du contrat ont été payées, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

406-08-2025

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 1 pour les travaux effectués dans le cadre du projet de pulvérisation des rues Ayers et Beaumont

Considérant l'octroi de contrat pour la pulvérisation des rues Ayers et Beaumont à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 20 523,04 \$, taxes incluses;

Considérant qu'Eurovia Québec Construction inc. a transmis à la Ville le 15 juillet 2025 la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 8 795,59 \$;

Considérant la recommandation du chef de division du service des infrastructures et immobilisations;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant taxes)
Contrat adjugé	17 850,00 \$
Décompte progressif numéro 1	7 650,00 \$
Solde théorique à payer	10 200,00 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 8 795,59 \$, incluant les taxes, et ce,

conformément à la demande de paiement transmise le 15 juillet 2025, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de pulvérisation des rues Ayers et Beaumont.

Adoptée à l'unanimité

407-08-2025

Octroi de contrat et affectation du fonds d'administration général - Achat d'une camionnette pour le Service des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

Considérant qu'une nouvelle camionnette est requise pour le Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et immobilisations déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour l'achat d'une camionnette GMC, pour un montant de 90 418,06 \$, taxes incluses, à Rocheleau Chevrolet Buick GMC.

D'autoriser le directeur général à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser une affectation du fonds d'administration général aux activités d'investissements afin d'acquitter les deniers requis aux fins de la présente dépense.

Adoptée à l'unanimité

408-08-2025

Octroi de contrat pour l'achat d'un camion à chargement latéral usagé pour le Services des infrastructures et immobilisations en mode gré à gré

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour l'achat d', pour un montant de 132 221,25 \$, taxes incluses, à Centre du camion Gamache.

D'autoriser le directeur général à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente résolution au fonds de roulement et que le terme de remboursement de cette dépense soit fixé à 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

409-08-2025

Adjudication d'un contrat pour des travaux de pavage d'une couche de surface sur diverses rues

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de pavage d'une couche de surface sur diverses rues (appel d'offres no 12-INF-P-25), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Pavages Maska inc.	477 462,10 \$
Eurovia Québec Construction inc.	546 230,25 \$
Groupe Colas Québec inc.	600 179,35 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour des travaux de pavage d'une couche de surface sur diverses rues (appel d'offres no 12-INF-P-25) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Maska inc., pour un montant total de 477 462,10 \$ taxes incluses, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le règlement d'emprunt numéro 1929 et de fixer le terme du remboursement de cet emprunt à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

410-08-2025

Autorisation pour la tenue d'un barrage routier – Club des Lions – Levée de fonds pour leurs oeuvres

Considérant la demande d'autorisation d'effectuer un barrage routier comme activité de financement présentée par l'organisme Club des Lions dans le cadre de la levée de fonds pour leurs oeuvres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser l'organisme Club des Lions à établir et à maintenir un barrage routier le samedi 11 octobre 2025, à l'intersection des rues James et Principale.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

411-08-2025

Autorisation de signature d'un protocole d'entente - Club de hockey Senior Coureur des bois Hockey Inc.

Considérant que le Club de hockey Coureur des bois est maintenant établi à Cowansville et œuvre dans la Ligue de hockey senior élite;

Considérant que la présence de cette équipe de hockey crée une visibilité à la Ville;

Considérant que la Ville souhaite offrir du divertissement à sa population;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de hockey senior Coureur des bois Hockey Inc. représenté par madame Josée Carpentier, présidente, et dont la durée de l'entente sera d'une saison soit 2025-26.

Adoptée à l'unanimité

412-08-2025

Autorisation de signature - Ententes intermunicipales en matière de loisirs

Considérant que les ententes intermunicipales en matière de loisirs pour le service des loisirs et de la culture viennent à échéances le 31 août 2025;

Considérant qu'une proposition de renouvellement de l'entente a été soumise aux municipalités participantes;

Considérant que les municipalités doivent accepter, par voie de résolution, le renouvellement de l'entente en matière de loisirs avec le service des loisirs et de la culture de la ville de Cowansville;

Considérant que la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec afin de conclure des ententes intermunicipales pour les années 2025 à 2028, et ce, relativement aux activités de loisirs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes intermunicipales, conformément au projet déposé au soutien des présentes, ainsi que tous les documents y afférents pour les municipalités suivantes :

- Municipalité d'Abercorn
- Municipalité de Bolton Ouest
- Municipalité de Brigham
- Municipalité de Brome
- Municipalité de Bromont
- Municipalité de Dunham
- Municipalité d'East-Farnham

- Municipalité de Freightsburg
- Municipalité de Lac Brome
- Municipalité de Sutton

Adoptée à l'unanimité

413-08-2025

Autorisation de facturation de frais - Desjardins

Considérant qu'il y a eu entente entre le Service des loisirs et de la culture et l'entreprise Desjardins;

Considérant que Desjardins a tenu un événement privé sur le site du Centre de la nature le 24 juillet 2025;

Considérant que les membres de Desjardins n'ont pas payé les frais de stationnement prévus au règlement de tarification puisqu'il était entendu qu'un montant forfaitaire serait facturé pour l'ensemble des véhicules;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à facturer un montant de 500 \$ à Desjardins à titre de compensation pour l'utilisation du stationnement du Centre de la nature le 24 juillet dernier par ses membres lors de la tenue d'un événement privé de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

414-08-2025

Autorisation d'occupation et tenue d'une marche pacifique - Marche des fiertés Brome-Missisqueer

Considérant qu'un groupe souhaite organiser une première marche des fiertés Brome-Missisqueer le 16 août 2025;

Considérant que le groupe organisateur assurera la sécurité durant toute la durée de la marche;

Considérant que la marche pacifique parcourra un itinéraire établi sans contrevenir à la circulation;

Considérant le *Règlement numéro 1932 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances* qui édicte les règles concernant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'une marche pacifique départ à 13h30 au coin des rues Léopold et du Sud, suivant la rue Principale et terminant au parc Centre-ville, le tout en empruntant les trottoirs question de sécurité.

D'autoriser l'occupation du parc Centre-ville le samedi 16 août de 13h à 18h pour la tenue d'un village Queer.

D'autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans le parc pour la durée de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

415-08-2025

Adoption du Plan de Mise en Oeuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, en concertation avec les municipalités locales, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

Considérant que l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige que l'autorité régionale procède à la révision de son schéma;

Considérant que les orientations en vigueur du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

Considérant que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

Considérant qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité concernée et l'autorité régionale, déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent réaliser et leurs conditions de mise en œuvre;

Considérant que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan qui doit être adopté par chaque autorité qui en sera responsable;

Considérant que le plan de mise en œuvre de la Ville de Cowansville sera intégré dans le projet de schéma révisé de la MRC de Brome-Missisquoi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Brome-Missisquoi.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

416-08-2025

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 4 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche et nomination d'un employé salarié;

Considérant les mouvements de personnel autorisés par le directeur général et/ou la directrice des ressources humaines pour le mois de juin 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par la directrice des ressources humaines pour le mois de juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

417-08-2025

Mises à pied d'employés temporaires

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De mettre à pied les employés temporaires énumérés à la liste datée du 25 juillet 2025 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

418-08-2025

Départ à la retraite –Hugues Dionne

Considérant que Hugues Dionne souhaite partir à la retraite;

Considérant que la Ville considère que les exigences de départ à la retraite sont rencontrées;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'entériner le départ à la retraite de Hugues Dionne, le tout effectif à compter du 1^{er} juin 2025.

De remercier l'employé pour ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

419-08-2025

Octroi de poste col blanc - Commis à la bibliothèque - Service des loisirs et de la culture

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 10 au 18 juillet 2025 ;

Considérant qu'une (1) candidature interne a été déposée;

Considérant que la candidature d'Erica Gipson a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à la nomination d'Erica Gipson à titre de « Commis à la bibliothèque » à compter du 10 août 2025, poste syndiqué col blanc de 18 heures par semaine, poste salarié permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, conformément à la convention collective

du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur.

D'accorder à Erica Gipson le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe 5 conformément à la convention collective du Syndicat des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand (FISA) en vigueur.

De reconnaître les années de service continue à partir du 2 juillet 2024 pour le calcul du quantum de vacances seulement.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

420-08-2025

Octroi de poste col bleu - Mécanicien B - Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste du 9 au 15 juillet 2025 et externe du 10 au 28 juillet 2025;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Charles-Antoine Maheu a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Charles-Antoine Maheu à titre de « Mécanicien B » à compter du 18 août 2025, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparties entre 7h00 et 16h00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à Charles-Antoine Maheu le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « Mécanicien B », conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 12 mois et d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

421-08-2025

Terminaison du lien d'emploi – RH 2025-06

Considérant les récents événements énoncés au rapport RH 2025-06 soumis au soutien de la présente résolution;

Considérant que la Ville considère que les exigences du poste ne sont pas respectées et que nous nous voyons dans l'obligation de mettre fin à l'emploi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi du dit employé, le tout effectif à compter du 6 août 2025.

De mandater Justine Brousseau pour procéder au traitement de ce dossier et l'autoriser à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution.

De ne verser aucune indemnité compensatrice, conformément aux dispositions prévues à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 26 juin 2025;
- Procès-verbal corrigé de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 19 février 2025;
- Procès-verbal corrigé de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 24 avril 2025;
- Suivi budgétaire au 30 juin 2025;
- Statistiques – Permis de construction – juillet 2025.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil.

422-08-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h17.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.